

**RAPPORT**  
**DE SUIVI DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
MODIFICATION DU PAFIT UA 084-51 (2013-2018)

Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
29 octobre 2014



**RAPPORT  
DE SUIVI DE CONSULTATION PUBLIQUE  
MODIFICATION DU PAFIT UA 084-51 (2013-2018)**

Produit le 29 octobre 2014

## **Réalisation**

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
70, avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388  
Télécopieur : 819 763-3216  
Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

## **Diffusion**

Conçue pour une impression recto verso, la présente publication est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

[\[www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp).

## Table des matières

<b>1. Contexte</b> .....	1
<b>2. Objectifs de la consultation publique</b> .....	1
<b>3. Unité d'aménagement visée par la consultation publique</b> .....	2
<b>4. Principaux commentaires reçus</b> .....	1
<b>4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires</b> .....	1
<b>4.2. Principaux commentaires reçus</b> .....	1
<b>A. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX</b> .....	2
<b>B. OCCUPATION DU TERRITOIRE (CHAPITRE 2)</b> .....	2
<b>C. MILIEU BIOPHYSIQUE (CHAPITRE 3)</b> .....	3
<b>D. ENJEUX DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT (CHAPITRE 4)</b> .....	3
<b>E. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CHAPITRE 5)</b> .....	4
<b>F. CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (CHAPITRE 6)</b> .....	5
<b>G. ANNEXES</b> .....	5
<b>5. Conclusion</b> .....	6

## 1. Contexte

Adoptée en mars 2010, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

## 2. Objectifs de la consultation publique

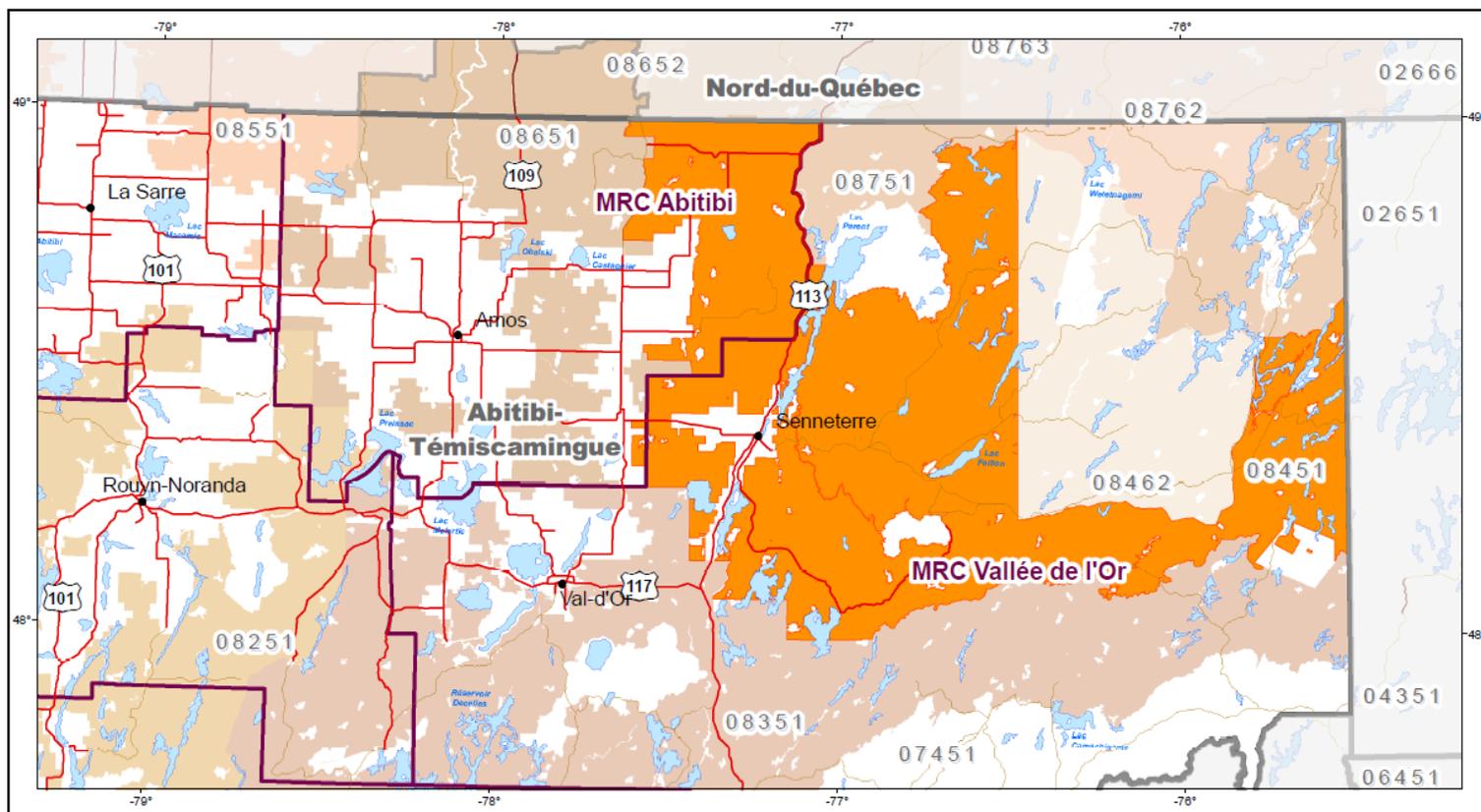
La consultation publique sur la modification du plan d'aménagement forestier intégré tactique de l'unité d'aménagement 084-51 s'est tenue du 2 décembre 2013 au 15 janvier 2014.

Le plan soumis à la consultation publique présentait la planification tactique de l'aménagement de la ressource forestière de la région. Plus spécifiquement, on y trouve les objectifs d'aménagement durable des forêts ainsi que la stratégie d'aménagement forestier retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs.

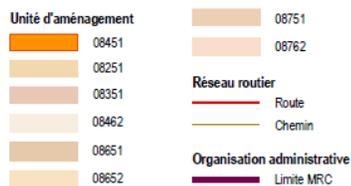
La consultation publique avait pour buts :

- de favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible, compte tenu des circonstances.

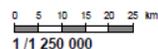
### 3. Unité d'aménagement visée par la consultation publique



Lieu d'enregistrement et nom du fichier : J:\BD\_GEOM\Usager\GILMA\Cartes\_PAFIT\084-51\Localisation



**Projection cartographique**  
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone 9  
**Sources**  
 Base de données géographiques, MRN  
**Réalisation**  
 Ministère des Ressources naturelles  
 Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec



## 4. Principaux commentaires reçus

### 4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique sur la modification du PAFIT, les commentaires étaient principalement émis au nom de divers organismes. Un seul commentaire a été exprimé, à titre personnel, par un individu. Le **Tableau 1** ci-dessous indique le type et le nombre de répondants.

**Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires**

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIT UA 084-51		
Unité d'aménagement visée	Nombre d'organismes	Nombre d'individus (à titre personnel)
084-51	4	1

### 4.2. Principaux commentaires reçus

Pour en faciliter le suivi, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les principaux commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cette manière d'agir facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance, par l'intermédiaire d'un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et, ainsi, d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

Par conséquent, le **Tableau 2** ci-après regroupe, par chapitre, les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le MFFP.

**Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP**

<b>A. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX</b>	
<b>Commentaires portant sur</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
La fermeture des chemins dans un contexte de stratégie d'aménagement écosystémique.	Le MFFP est conscient de l'importance d'une bonne gestion des chemins pour assurer le maintien d'une certaine intégrité sur le plan écologique. Déjà, le Ministère souhaite, avec la nouvelle approche d'organisation spatiale, favoriser une plus faible densité de chemins à l'échelle des chantiers de récolte et un déploiement moins important du réseau. Pour ce qui est du réseau déjà implanté, plusieurs travaux sont en cours dans la région et au MFFP en vue d'évaluer les conditions propices ou non à la fermeture des chemins, ainsi que les contraintes légales, sociales ou économiques qui relèvent d'une telle gestion.
L'ajout d'un réel sommaire (résumé) en début du document.	Il n'est pas prévu d'ajouter un sommaire. Selon le Ministère, le sommaire est déjà allégé pour ne pas surcharger le document disponible pour le public.

<b>B. OCCUPATION DU TERRITOIRE (CHAPITRE 2)</b>	
<b>Commentaires portant sur</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
La possibilité d'aborder davantage l'utilisation des communautés autochtones en lien avec le territoire.	À la suite d'une consultation auprès de la Direction des affaires autochtones à Québec, le Ministère a bonifié les sections 2.5.1 et 2.5.2 touchant la description des communautés présentes sur le territoire. Des éléments touchant l'utilisation du territoire par ces communautés ont été ajoutés.
L'actualisation des vues d'ensemble socioéconomiques et le report à des vues d'ensemble plus à jour de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.	Les statistiques présentées dans la présente section proviennent, pour la plupart, de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Après vérification, l'Observatoire n'a pas publié de statistiques plus à jour. De plus, par la citation associée aux statistiques, le lecteur est déjà reporté au site de l'observatoire en question. Par conséquent, aucune modification au PAFIT ne sera apportée pour l'instant.

**C. MILIEU BIOPHYSIQUE (CHAPITRE 3)**

Commentaires portant sur	Analyse du MFFP
Le manque de précision de la carte 7 intitulée Géologie et hydrographie, Région de l’Abitibi-Témiscamingue.	Pour répondre à votre commentaire à propos des symboles utilisés pour démontrer les eskers sur la carte numéro 7 intitulée Géologie et hydrographie, Région de l’Abitibi-Témiscamingue, quelques ajustements ont été apportés à cette carte. Celle-ci sera modifiée et elle présentera uniquement les aquifères granulaires issus du Plan d’affectation du territoire public. De plus, une nouvelle carte a été produite, soit la carte numéro 11 intitulée Aquifères granulaires TLGIRT <sup>1</sup> et autochtone, MRC Vallée-de-l’Or, qui présentera les superficies sur lesquelles les modalités des deux VOIC <sup>2</sup> seront applicables.

**D. ENJEUX DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS D’AMÉNAGEMENT (CHAPITRE 4)**

Commentaires portant sur	Analyse du MFFP
La bonification de la section sur les enjeux liés aux communautés autochtones.	En ce qui concerne la section relative aux enjeux par rapport aux communautés autochtones, le Ministère l’a bonifiée en décrivant le processus entrepris avec les communautés dans le but d’élaborer une liste de préoccupations. Par contre, il importe de noter que cette liste ne sera pas ajoutée dans le PAFIT, car les communautés demandent que ce tableau demeure confidentiel.
La protection et l’application des modalités de récolte particulières pour les eskers.	Pour le moment, le MFFP n’appliquera pas de mesures supplémentaires autres que celles ciblées dans les VOIC du PAFIT portant sur la protection des eskers présents sur le territoire de l’UA 084-51. L’ajout de mesures supplémentaires pour la protection des eskers doit être présenté et établi par l’assemblée des membres de la TLGIRT pour ensuite être présenté pour approbation au MFFP.

1. TLGIRT signifie : Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire.  
 2. VOIC signifie : Valeur, objectif, indicateur, cible

**D. ENJEUX DU TERRITOIRE ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT (CHAPITRE 4)**

<p>L'application des modalités particulières pour les travaux forestiers à proximité du périmètre urbain.</p>	<p>Puisque cette demande interpelle de nombreux utilisateurs du territoire de l'UA 084-51, elle devra être présentée à la TLGIRT MRCVO.</p>
---	---

**E. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CHAPITRE 5)**

**Commentaires portant sur**

**Analyse du MFFP**

La mise à jour du bilan des engagements du PGAF 2008-2013 et la possibilité de commenter les résultats du tableau (explication des écarts et de leur influence sur la stratégie 2013-2018).

Bien que les rapports annuels sur les interventions forestières aient été déposés en novembre dernier, les validations ne sont pas terminées. Puisqu'il n'y a pas de chiffres officiels, le Ministère ne procédera pas à des modifications dans le PAFIT. Pour ce qui est de l'impact du bilan sur la stratégie d'aménagement, il importe de vous rappeler que les niveaux d'aménagement proposés pour 2013-2018 ont été transmis, au cours de l'automne 2011, aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement pour commentaires, et ce, pour que ces derniers reflètent la capacité d'aménagement et non pas l'historique 2008-2013. Du point de vue du calcul de la possibilité forestière, le Bureau du forestier en chef, responsable de l'exercice du calcul, serait plus à même de donner une réponse à propos de la façon par laquelle le bilan 2008-2013 a influé sur les niveaux de récolte 2013-2018 ou pour faire savoir dans quelle mesure les niveaux de réalisation réels ont été intégrés à l'exercice de calcul. En conséquence, aucun ajout dans le texte n'est prévu.

La correction à apporter dans le tableau quant aux superficies de dégagement de plantation réalisées.

Une correction sera apportée au tableau « Bilan de la stratégie ».

<b>F. CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (CHAPITRE 6)</b>	
<b>Commentaires portant sur</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
Le fait que les résultats préliminaires présentés au cours de l'été 2013 pour la période 2013-2018 ne tiennent pas compte de la dérogation de la coupe en mosaïque présentée à l'Annexe 10. Il serait important d'en faire mention dans le PAFIT.	Des modifications au texte du PAFIT ont été apportées dans le but de préciser que le calcul de possibilité présenté dans la revue externe du Bureau du forestier en chef ne tient pas compte des nouvelles règles de l'organisation spatiale.

<b>G. ANNEXES</b>	
<b>Commentaires portant sur</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
La mise à jour de la liste des participants à la TLGIRT.	Étant donné que les modifications apportées au PAFIT ne touchent pas les VOIC en lien avec les TLGIRT ou de nouveaux intrants à leur liste de préoccupations, aucune modification ne sera apportée à la liste des participants. Par contre, une précision dans le texte du PAFIT sera apportée pour préciser que cette liste fait référence aux membres de la TLGIRT qui ont contribué à établir la liste des préoccupations pour l'exercice 2013-2018 du PAFIT.
La correction du titre de la carte 2 de l'annexe 10.	Le titre de la carte 2 sera modifié pour corriger l'erreur qui s'y est glissée.

## 5. Conclusion

Les PAFIT 2013-2018 sont en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2018. Pour consulter les différents documents de planification forestière ayant rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du MFFP à l'adresse [[www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp](http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp)]. Étant mis à jour aux cinq ans, de nouveaux PAFIT seront élaborés pour la prochaine période quinquennale, soit 2018-2023.

La mise en œuvre des PAFIT se fait par l'intermédiaire des différents PAFIO de la région. Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site [<http://plans-thematiques08.mrn.gouv.qc.ca/>] ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du Ministère, mentionnées ci-dessous.

Courriel : [abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca](mailto:abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca)

**Unité de gestion des ressources naturelles de Rouyn-Noranda**

70, avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Mégiscane**

250, 14<sup>e</sup> Avenue Est  
Senneterre (Québec) J0Y 2M0  
Téléphone : 819 737-2350

**Unité de gestion des ressources naturelles de Val-d'Or**

420, boulevard Lamaque  
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4  
Téléphone : 819 354-4611

**Unité de gestion des ressources naturelles du Lac-Abitibi**

645, 1<sup>re</sup> Rue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 3P3  
Téléphone : 819 339-7623

**Unité de gestion des ressources naturelles de l'Harricana-Sud**

1122, Route 111 Est  
Amos (Québec) J9T 1N1  
Téléphone : 819 444-5238

**Unité de gestion des ressources naturelles du Témiscamingue**

75, rue des Oblats Nord  
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2  
Téléphone : 819 629-6494



**Forêts, Faune  
et Parcs**

**Québec** 